

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2003 A 20 HEURES

Convocation en date du 5 juin 2003

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents :

M. VIERLING Fernand, Maire

M. PAULUS Jean-Paul, M. VOEGELE Paul, M. GEIST Patrick, M. VOLGRINGER Alphonse, Adjoints au Maire
M. TRIMBUR Franck, M. GUTHMULLER Roland, M. LANOIX Martin, M. DURRHEIMER Rémi, M. SPITZER
Gilbert, M. DAUL Claude, M. KELLER Richard, M. FURST Denis, Conseillers Municipaux

Membres absents excusés :

Mme WARTZOLFF Monique, M. DOSSMANN Dominique, Conseillers Municipaux

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2003

Après lecture et mise aux voix, le procès-verbal de la séance du 2 avril 2003 est approuvé à l'unanimité.

2 - REFECTIO N EXTERIEURE DU PRESBYTERE : EXECUTION DES TRAVAUX

Faisant suite à la désignation du maître d'œuvre retenu par délibération du 2 avril 2003, le Maire soumet aux élus le résultat de la consultation écrite des entreprises sollicitées pour la réalisation des travaux :

◆ Echafaudages :	Montant TTC
- KLEINMANN à Brumath	5.590,89 €
- KAPP à Strasbourg	4.180,44 €
- FREGONESE à Mundolsheim	3.707,42 €
- JUNG à Gundershoffen	-
◆ Couverture :	
- SGR à Niederschaeffolsheim	20.621,23 €
- HILGERT à Strasbourg	26.092,88 €
- HILD à Haguenau	28.706,02 €
- FOHR à Schirrhoffen	29.023,73 €
- GASSER à Reichshoffen	23 645,12 €
- MEYER à Niederschaeffolsheim	-
- ACKER à Berstheim	-
- ERBS à Niederschaeffolsheim	-
◆ Zinguerie :	
- SGR à Niederschaeffolsheim	3.728,94 €
- HILGERT à Strasbourg	4.518,13 €
- OHLMANN à Niederschaeffolsheim	4.065,97 €
- BARBIER à Haguenau	5.021,92 €
- MEYER à Niederschaeffolsheim	-
- HILD à Haguenau	-
- ACKER à Berstheim	-
◆ Charpente :	
- SGR à Niederschaeffolsheim	2.275,57 €

- HILGERT à Strasbourg	3.196,55 €
- GASSER à Reichshoffen	4.686,86 €
- MEYER à Niederschaeffolsheim	-
- HILD à Haguenau	-
- ACKER à Berstheim	-

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission du Patrimoine en date du 3 juin 2003,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier la réalisation des travaux aux entreprises suivantes :

TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Echafaudages	FREGONESE	3.099,85 €	3.707,42 €
Couverture	SGR	17.241,83 €	20.621,23 €
Zinguerie	SGR	3.117,85 €	3.728,94 €
Charpente	SGR	1.902,65 €	2.275,57 €
	TOTAL	25.362,18 €	30.333,16 €

- de solliciter les subventions susceptibles d'être octroyées par le Conseil Général.

- de charger le Maire du suivi de l'affaire et de l'autoriser à signer les bons de commande y relatifs.

3 - PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA RUE DES PRES : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM RELATIVE AUX INSTALLATIONS ET AU RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en vue de réaliser le réseau de télécommunications, France Télécom propose à la collectivité de souscrire une convention de partenariat comportant les modalités techniques et financières nécessaires à la desserte des différents lots du programme PAE de la rue des Prés.

La convention de France Télécom définit les prestations en ingénierie, le suivi des travaux, le soutien en cours de travaux dont trois visites maximum du chantier, la conformité des infrastructures, la supervision du contrôle ou de l'auto-contrôle et la délivrance du certificat de conformité.

L'ensemble de ces prestations est proposé pour un montant forfaitaire de 736 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la convention de partenariat proposée par France Télécom,
- de transférer les installations dans le patrimoine de France Télécom qui en assurera l'entretien et la gestion à compter de la délivrance du certificat de conformité,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

4 - PLAN LOCAL D'URBANISME : REALISATION DES ANNEXES SANITAIRES

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Maire propose au Conseil Municipal de confier la réalisation des annexes sanitaires "Eau Potable" et "Assainissement" au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Cette prestation comprend la réalisation des annexes en deux étapes successives :

- ◆ description et diagnostic des réseaux dans leur état actuel et futur, en tenant compte des travaux de renforcement ou de rénovation déjà programmés;
- ◆ vérification de la compatibilité du zonage par rapport aux installations d'eau potable et d'assainissement existantes, description des équipements nécessaires à la desserte des zones d'extension et estimation des dépenses liées aux travaux,

ainsi que le report des équipements projetés pour la desserte des zones d'extension sur les plans des réseaux, à l'aide d'un système de cartographie informatisée.

Le coût de la réalisation des annexes sanitaires est déterminé conformément à la grille des contributions des collectivités au S.D.E.A., arrêtée annuellement par l'Assemblée Générale des délégués des collectivités membres, soit un montant de 1.544,90 € HT pour chaque annexe sanitaire au titre de l'année 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de confier la réalisation des annexes sanitaires "Eau Potable" et "Assainissement" au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin dans les conditions définies ci-dessus.

Pour la réalisation de l'annexe sanitaire "Eau Potable", le S.D.E.A. intervient dans le cadre de la compétence "Etude" qui lui a été transférée par le Syndicat des Eaux de Hochfelden et Environs. En ce qui concerne l'annexe sanitaire "Assainissement", une convention ponctuelle d'étude est nécessaire.

- ♦ d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre le S.D.E.A. et la commune.

5 - ACQUISITION DE MATERIEL DE SECOURISME POUR LE CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir un lot de matériel de secourisme nécessaire au C.P.I. pour un montant approximatif de 1.389,04 € TTC, selon devis du SDIS d'avril 2003 mentionnant les prix indicatifs pratiqués par les sociétés qui approvisionnent l'équipement des V.S.A.B.

6 - CESSATION D'ACTIVITE DU CENTRE DE COLLECTE DE LAIT

Monsieur le Maire rappelle aux élus que par délibération du 27 février 2003, une proposition de reprise d'un montant de 5.000 € a été formulée à la Coopérative Agricole pour la reprise du Centre de Collecte de Lait, suite à la cessation de cette activité.

Par lettre du 6 juin 2003, le Président de cet organisme nous informe que le Conseil d'Administration a arrêté une valeur de transaction de 8.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme sa proposition initiale de 5.000 €, par dix voix contre trois (MM. LANOIX, DAUL et KELLER).

7 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE DE LOISIRS "LES PETITS COQUINS"

Suite aux explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 362,81 € au Centre de Loisirs "Les Petits Coquins". Les crédits nécessaires seront prélevés de la provision de 8.280 € votée sous la rubrique "divers créanciers" dans le cadre de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2003.

8 - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF ET FESTIF

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'en application de la délibération du 2 avril 2003 relative à l'adoption du projet de construction d'un complexe sportif et festif, le Jury réuni en date du 22 mai 2003 a retenu les concepteurs suivants admis à concourir en vue du choix du maître d'œuvre de l'opération qui sera désigné le 10 juillet 2003, à savoir :

- ♦ Equipe n° 14 : REY - LUCQUET 95 rue Boecklin à 67000 STRASBOURG
- ♦ Equipe n° 23 : WEBER - KEILING 37 Bd de Nancy à 67000 STRASBOURG
- ♦ Equipe n° 16 : SCHWEITZER Patrick 8-10 rue de la Mésange à 67000 STRASBOURG
- ♦ Equipe suppléante : GREBERT - ALZINGRE 17 rue de Rosheim à 67000 STRASBOURG

9 - ENGAGEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN SAISONNIER

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Yves MEYER sera engagé au poste d'agent d'entretien non titulaire à temps complet créé pour des besoins saisonniers au cours des mois de juillet et août 2003.

10 - VISITE DE LA ROSELIERE D'ERCKARTSWILLER

Le Maire informe les élus qu'un déplacement à Erckartswiller sera organisé début juillet en soirée en vue d'une visite de la station d'épuration de cette collectivité.

=====

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 10 juin 2003

Le Maire, Les Membres du Conseil Municipal,